

2005000308.

063. 200. 885 (63 B 885)

6. 01. 05

ORDONNANCE

2005 A 70



Nous, **ALAIN SAULNIER**, Président du Tribunal de Commerce d'ANCERS,

Vu notre ordonnance en date du 14/12/2004 ,n° de rôle 2004 010781,et désignant M.GILLES GABORIAU en qualité de commissaire aux apports concernant les sociétés STREGO et LML pour les apports effectués par M. JEAN PIERRE MALLECOT , M. GILLES LEPROUST et M. JOCELYN LARUPE,

Vu les dispositions des articles
L 236-11 ET L 225-147 du code de commerce ainsi que
l'article 54-1 du décret du 23 MARS 1967,

Rétractons notre ordonnance et désignons en remplacement de M. GABORIAU,
M. Gilles ROYER
130 AV VICTOR CHATENAI
49019 ANGERS

en qualité de commissaire aux apports concernant les sociétés
STREGO, 4 RUE DE LANDEMAURE 49000 ANCERS,
ET
LA SOCIETE LML, 10 RUE DE L'EVENTAIL 72000 LE MANS,

Avec pour mission

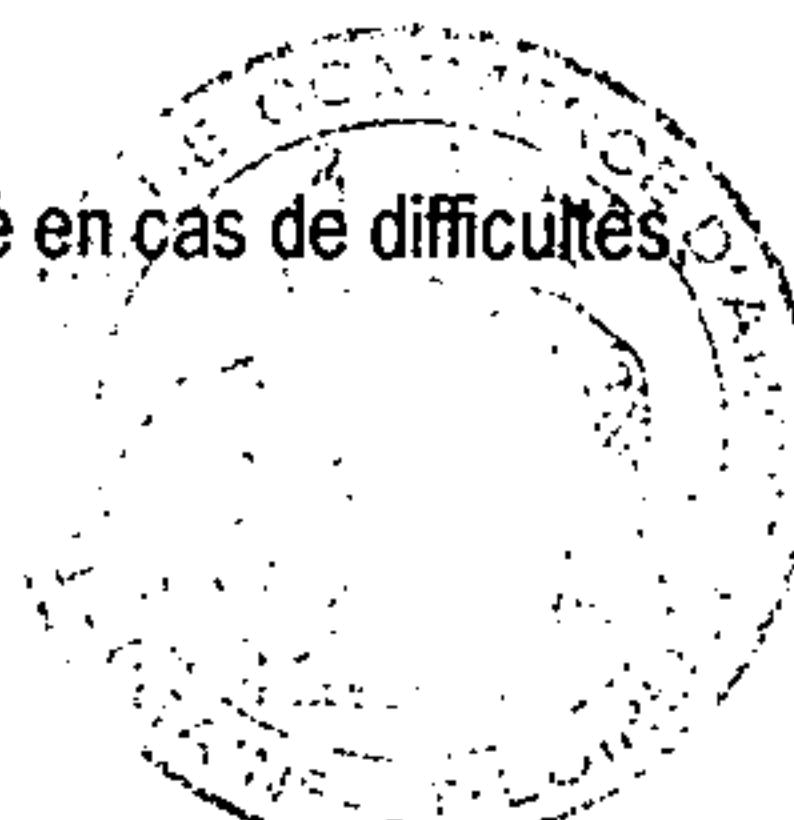
- d 'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature qui doivent être effectués par M. JEAN PIERRE MALLECOT , M. GILLES LEPROUST et M. JOCELYN LARUPE, au profit de la STREGO ,
- d'apprécier tous avantages particuliers stipulés,
- d'établir un rapport conforme aux prescriptions de l'article 54-1 du décret du 23 mars 1967 qui sera tenu à la disposition des actionnaires huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale extraordinaire, qui sera appelée à statuer sur les apports,

Disons que la présente ordonnance sera
notifiée à

SJVL
221 RUE DU DOCTEUR GUICHARD, BP 90210
49002 ANGERS CEDEX 01

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

ANGERS, Le 5/1/05





Angers
Siège social :
221, rue du Docteur Guichard
B.P. 90210
49002 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 66 62 80
Fax : 02 41 66 26 22
sjvl.angers@sjvl.org

Avocats
■ Angers
Hervé Marghiéri
Conseil en Droit des Sociétés
Conseil en Droit Social
François Gauthard
Conseil en Droit Fiscal
Pascal Giard
Conseil en Droit des Sociétés
Franck Fauchon
Corentin Criquet
Olivier Gan
Christine Morille

■ Chartres
Eric Gergès
Conseil en Droit Fiscal
Ludovic Tornier
■ Cholet
Jean-Yves Belin
Bruno Loddé

■ Nantes
Gilles Camphort
Conseil en Droit des Sociétés
Jean-Eudes Artaril
Marie Bigot
Sylvain de Chaumont

■ Rochefort-sur-Mer
Jean-Pierre Guillo
Céline Giroire

■ Saumur
Maryline Saquer-Denieu

■ Tours
Danièle Bordron

Juriste
Philippe Héry
DESS Droit des Entreprises



Requête déposée au
Tribunal de commerce
d'Angers
le 5.01.05
sous le N° 20050005
Pré Greffier

Angers, le 04 janvier 2004

TRIBUNAL DE COMMERCE
A l'attention de Madame LAUNAY

Télécopie : 02 41 20 52 01

Dossier suivi par : Virginie CHARTIER

Objet : Société STREGO
RCS ANGERS 063 200 885
Nomination d'un Commissaire aux apports

Chère Madame,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme la décision de la société STREGO de demander à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de nommer en qualité de commissaire aux apports, Monsieur Gilles ROYER, demeurant 130 avenue Victor Chatenay - 49019 ANGERS, en remplacement de Monsieur Gilles GABORIAU dans les ordonnances précédentes du 8 et 14 décembre 2004 ainsi que pour celle présentée le 28 décembre 2004.

Avec nos remerciements,

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

H. MARGHIÉRI